

## Règlement Jeu BFGoodrich - Allopneus - 28/02/2011-20/03/2011

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société Manufacture Française des Pneumatiques Michelin immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont Ferrand sous le numéro B 855 200 507 et dont le siège social est place des Carmes-Déchaux à Clermont-Ferrand (63040) organise exclusivement sur internet, du 28 février 2011 au 20 mars 2011 un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat intitulé « GAGNEZ UN SCIROCCO de VOLKSWAGEN » permettant de gagner le lot désigné à l'article 4 ci dessous. Les participants pourront s'inscrire sur le site internet [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com) du 28 février 2011 midi au 20 mars 2011 minuit.

### ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Le jeu « GAGNEZ UN SCIROCCO de VOLKSWAGEN » est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus, détenteur d'un permis de conduire B en cours de validité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion :

- des membres du personnel des sociétés participant directement ou indirectement à la réalisation de ce jeu,
- des conjoints et membres de la famille du personnel des sociétés et des réseaux susvisés.

La participation à ce jeu gratuit implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur internet (éthique, charte de bonne conduite...), ainsi que les lois et les règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

La participation au jeu « GAGNEZ UN SCIROCCO de VOLKSWAGEN » est limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse postale et/ou adresse email) sur la durée totale du jeu. Tout formulaire incomplet ou erroné, sera considéré comme nul. De la même manière, toute participation au présent jeu par une personne ne remplissant pas les conditions requises de participation sera considérée comme nulle.

### ARTICLE 3 : MODALITÉ DE PARTICIPATION ET DE SELECTION DES GAGNANTS

Ce jeu est annoncé sur le site [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com), via des bannières publicitaires internet, en cliquant sur l'une des bannières publicitaires internet.

Pour jouer, le participant peut :

- soit s'inscrire en ligne en se connectant sur son compte ou en créant celui-ci sur [www.allopneus.com](http://www.allopneus.com), et en passant une commande minimum et simultanée de 2 pneus tourisme, 4x4 ou camionnette dans les marques proposées sur le site. Il doit également accepter le règlement du jeu en cochant la case « j'accepte le règlement du jeu ». En cochant ladite case, le participant accepte l'intégralité du présent règlement et les règles de déontologie en vigueur sur internet.

Soit s'inscrire par courrier en écrivant une demande de participation au tirage au sort sur papier libre, et en l'adressant sous enveloppe suffisamment affranchie, avant le 20 mars 2011 cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante : JEU BFGoodrich-Allopneus - FACILITY n° 110221 - 13844 Vitrolles Cedex. Cette demande devra comporter le nom, l'adresse complète et le n° de téléphone du participant. Il devra également attester sur l'honneur qu'il est détenteur du permis de conduire français et qu'il accepte le règlement du jeu déposé chez Maître Patrick BIANCHI - Huissier de justice - Immeuble Le Grassi - Impasse Grassi - 13100 AIX EN PROVENCE

#### ARTICLE 4 : DOTATION

Le gagnant désigné par tirage au sort comme indiqué à l'article 5 ci-après se voit attribuer le lot suivant :

- un véhicule VW Scirocco modèle 1,4 TSI 160 essence avec option peinture Blanc Candy d'une valeur commerciale unitaire de 24.910 € TTC.

La livraison du véhicule aura lieu au siège de la Société PNEUS France Nord à Aix-en-Provence (13), dans les 12 semaines suivant le tirage au sort. Les frais de déplacements du gagnant resteront à sa charge.

#### ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU LOT

Le gagnant sera tiré au sort le 31 mars 2011 parmi les inscriptions enregistrées sur le site Allopneus entre le 28 février midi et le 20 mars 2011 minuit, ainsi que sur les demandes sur papier libre reçues à l'adresse indiquée à l'article 3, sous le contrôle de Maître Patrick BIANCHI - Huissier de justice - Immeuble Le Grassi - Impasse Grassi - 13100 AIX EN PROVENCE

MFP Michelin se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à MFP Michelin l'exigent et ce sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. De même, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au cas où l'accès aux sites Internet renvoyant au site de participation au jeu ou à ce site lui même ou encore la consultation de ces sites s'avérerait difficile voir impossible pour les participants. Toute décision de MFP Michelin ainsi que toute modification du présent règlement résultant du précédent alinéa, feront l'objet d'un avenant déposé en l'étude de Maître Patrick BIANCHI - Huissier de justice - Immeuble Le Grassi - Impasse Grassi - 13100 AIX EN PROVENCE

La participation au jeu objet du présent règlement vaut de plein droit et automatiquement acceptation sans réserve dudit règlement par le participant. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par MFP Michelin

#### ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre le détournement éventuels ou piratage et risque de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. Les risques d'interruption et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet. MFP Michelin décline toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative, en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs du jeu de la ligne téléphonique ou de tout autre connexion technique empêchant le bon déroulement du jeu.

Plus généralement, la responsabilité de MFP Michelin ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit, indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événement présentant les cas de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et le gagnant du bénéfice de son gain. MFP Michelin ne pourra être tenue responsable des incidents ou accidents et de leurs conséquences dommageables qui

interviendraient à l'occasion du déplacement du gagnant du jeu pour la prise en charge de sa dotation au lieu indiqué.

De même, MFP Michelin ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par son bénéficiaire ou ses invités dès lors que le gagnant en aura pris possession.

#### ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS AU JEU

La participation au présent jeu est gratuite.

Il sera procédé au remboursement des frais dans des conditions décrites ci-dessous, étant précisé qu'une seule demande de remboursement par participant sera acceptée :

1) Les frais de communication téléphonique (connexion internet au site <http://www.allopneus.com/>) engagés pour participer au jeu seront remboursés sur la base d'un forfait correspondant au coût d'une connexion selon les tarifs France Telecom en vigueur (soit 0,16€ , à ce jour) sur simple demande écrite adressée à : JEU BFGoodrich-Allopneus - FACILITY n° 110221 - 13844 Vitrolles Cedex.

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants : votre nom et votre prénom, votre adresse électronique et postale (tous ces éléments devant être identiques à ceux saisis sur le formulaire d'inscription), un relevé d'identité bancaire ou postale (RIB ou RIP), une copie écran de la page de remerciement pour la participation au présent jeu et une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion en les soulignant.

Il est précisé que seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. Tout autre accès internet au jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et le confort qu'il procure et le fait d'accéder au site n'occasionne aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits.

2) Les frais d'affranchissement engagés par le participant pour effectuer une demande de remboursement des frais de connexion Internet ou une demande de règlement de jeu, seront remboursés sur simple demande écrite (accompagné d'un RIB ou d'un RIP) adressée à : JEU BFGoodrich-Allopneus - FACILITY n° 110221 - 13844 Vitrolles Cedex. Le remboursement sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur au moment de la demande.

#### ARTICLE 9 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES GAGNANTS

Par leur participation, les gagnants autorisent gracieusement MFP Michelin à utiliser à des fins publicitaires leur nom, prénom, coordonnées postales, adresse électronique et image dans le cadre de la communication faite autour du présent jeu par Allopneus sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

#### ARTICLE 10 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu MFP Michelin ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement desdites informations relatives au jeu.

#### ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE - TRADUCTION

Le présent jeu et son règlement sont soumis au Droit français.

## ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, chaque participant est informé que :

- ses données personnelles transmises pourront être utilisées à des fins d'enquête d'analyses ou dans le cadre d'opérations commerciales par MFP Michelin ou PNEUS France Nord, leurs filiales, leur réseau commercial et/ou toute société offrant un service pour leur compte.
- il bénéficie, conformément à la loi précitée, d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données le concernant, sur simple demande auprès de l'organisateur du jeu mentionné à l'article 1.

## ARTICLE 13 : DROIT DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.